...ministration du service des réparations locatives. — 3. L'affaire est du ressort du tribunal de Béthune, si votre mari a conservé son domicile dans l'arrondissement. La demande en divorce doit être présentée par un avoué : adressez-vous à l'un de ces officiers ministériels. — 4. Après le divorce, il y aura lieu à partage de la communauté : vous toucherez notamment la moitié de l'indemnité de dommages de guerre. — 5. Non ; cet enfant ne pourrait être déclaré qu'au nom de votre mari, puisque vous êtes toujours sa femme légitime.

UN CURE MAL MARIE. — 1. Ecrivez au général commandant le 1er corps d'armée, section de l'état-civil, 23, place aux Ellevets, à Lille. La partie du terrain occupée sera exproprié et la valeur vous en sera payée par l'Etat. 2. Oui, à moins que, pour des considérations d'hygiène, le maire ne l'ait interdit à tous les habitants, par mesure générale.

JE VEUX ETRE FRANÇAIS 41, GRATTIERES. — 1. Il faut adresser une demande au ministre de la justice, à Paris, par l'intermédiaire du préfet, demande sur papier timbré à deux francs. — 2. Les droits afférents à la naturalisation s'élèvent à 1706 francs ; mais vous pourrez obtenir une remise très importante si votre situation le justifie. — Nous vous rappelons que si vous étiez naturalisé actuellement, vous seriez susceptible d'être appelé sous les drapeaux avec la prochaine classe à incorporer. — 3. l'assistance publique, 95, rue d'Esquermes, à Lille.

M. J. N° 198. — 1. Il est peu probable que vous obteniez satisfaction. En effet, étant né en France, vous étiez française à votre majorité. Mais vous avez dû répudier cette qualité, dans le cours de votre 22e année, pour ne pas faire le service militaire en France. Si notre supposition était exacte, nous pourrions presque vous affirmer que votre demande serait rejetée. La copie de la déclaration de répudiation que vous auriez souscrite mentionnerait d'ailleurs que vous ne pouvez plus espérer obtenir la naturalisation. — 2. Non c'est impossible avant qu'elle n'ait obtenu le divorce. Actuellement, elle est toujours en puissance de mari et elle ne pourrait obtenir la qualité de française que si son mari se faisait lui-même naturaliser.

UN POILU SANS CHEVEUX N° 32. — 1. Le propriétaire ne peut augmenter votre loyer si vous rentrez dans la catégorie des petits locataires, c'est-à-dire, si, marié, sans enfant, votre loyer n'atteint pas 400 fr. par an. Dans le cas contraire, vous n'auriez droit qu'à une prorogation de deux ans et le propriétaire pourrait augmenter à l'expiration de cette prorogation. — 2. Non. — 3. Mais si vous bénéficiez d'une prorogation de 4 ans 1/2, vous pouvez compenser la privation de jouissance que vous causent les dégradations.

UN LECTEUR DU REVEIL B. S. 26. — Le divorce n'est jamais de droit : il faut toujours une décision de l'autorité militaire pour prononcer le divorce. Ecrivez au procureur de la république pour lui demander à quoi en est votre affaire.

UN PROPRIO NOUVIAU RICHE. — 1. Non, si vos ressources sont insuffisantes. Répondez au service qui vous a écrit en exposant votre situation. — 2. Non. Mais vous pouvez lui réclamer un supplément correspondant à l'augmentation des charges qui grèvent votre propriété (impôts assurances, etc.). — 3. Non, vous pouvez le mettre en demeure d'avoir à supprimer les installations qu'il a réalisées ; s'il refuse, donnez-lui congé et faites-lui savoir que vous êtes disposé à requérir son expulsion.

A. S. V. GEORGETTE. — 1. Non. — 2. Non. — Vous devez être convoquée devant la commission cantonale. — 3. Oui, vous pourrez réclamer la part de votre père. — 4. Pressez au greffe de la commission cantonale pour faire connaître votre qualité d'héritière.

BON GNIEU LA VIELLE EGLISE. — 1. Elle peut augmenter le loyer une seconde fois. — 2. peut aussi requérir votre expulsion. — 3. Le nouveau propriétaire aurait les mêmes droits. — 4. Si vous êtes menacé d'expulsion, vous pourriez demander au juge de paix un délai.

UN LECTEUR DU REVEIL A LOOS-EN-GOHELLE. — Votre fils est un insoumis : s'il rentre en France avant d'avoir 53 ans révolus, il risque d'être arrêté et traduit en conseil de guerre.

UN MENAGE QUI NE VA PLUS. — 1. Passez au greffe de la commission cantonale pour faire connaître votre situation actuelle et permettre, s'il y a lieu, la rectification de votre dossier. — 2. Vous pouvez vous présenter vous-même ou vous faire représenter, soit par un avocat, soit par un officier ministériel.

UN POTEAU QUI GENE. — 1. Ecrivez au directeur des postes et télégraphes, 5, rue Inkermann, à Lille, en lui indiquant les raisons qui vous mettent dans l'obligation de demander à l'administration d'effectuer ce travail. — 2. En ce qui touche la partie à maçonner, adressez une demande au préfet du Nord, 1e division, 1er bureau.

J'AIME MON PETIT GEORGES. — 1. Elle peut réclamer une pension alimentaire au père de son enfant. — 2. C'est le juge qui fixera le montant de cette pension. — 3. Prenez un avocat et demandez l'assistance judiciaire en écrivant au procureur de la république. — 4. La garde de l'enfant appartient à la mère dans l'hypothèse envisagée. — 5. Cette lettre ne paraît pas devoir créer de difficultés. — 6. C'est à Bailleul qu'il l'assigner s'il n'a pas encore quitté le département du Pas-de-Calais. — 7. A la préfecture du Pas-de-Calais à Arras.

B. J. N° 1 VALENCIENNES. — 1. Ecrivez au ministre de l'intérieur, direction du contrôle, à Paris. — 2 Adressez-vous au commandant du bureau de recrutement à Valenciennes. Si vous n'obtenez pas satisfaction, écrivez au ministre de la guerre.

J'AIME PAS D'ETRE DERANGE POUR RIEN N° 0043. — 1. C'est inexact. Les enfants ont droit à la part de leur père en nue-propriété seulement. — 2. La mère a l'usufruit de la part recueillie par les enfants jusqu'à ce que les enfants atteignent leur majorité.

LECTEUR ASSIDU DU REVEIL N° 110 A CROIX. — 1. Non : en effet, lorsqu'il s'agit d'une location verbale, la prorogation ne commence à courir qu'à partir de la date fixée par le congé signifié par le propriétaire au locataire. — 2. Mais, contrairement à ce que vous pensez, vous n'avez pas droit à une prorogation de 54 mois. En effet, l'article 56 de la loi du 9 mars 1918 (4e alinéa) stipule que les locataires ayant été mobilisés bénéficieront d'une prorogation égale au temps pendant lequel ils ont été maintenus sous les drapeaux seulement s'ils rentrent dans la catégorie des petits locataires. Or, l'article 15 de la même loi (§ d) ne considère comme petits locataires, dans les communes de 5.000 à 20.000 habitants, que ceux qui, étant mariés et n'ayant pas d'enfants, paient un loyer annuel inférieur ou égal à 200 francs. Comme vous n'êtes pas petit locataire, vous n'avez droit qu'à une prorogation de deux ans.

ENNUYE N° 147. — Vous paraissez devoir bénéficier des dispositions de la loi du 29 avril 1921 relative à l'amnistie, à condition que le fait ayant motivé la condamnation soit antérieur au 11 mars 1920. Au cas où vous bénéficieriez de l'amnistie, la condamnation ne figurerait plus sur votre casier judiciaire.

DIEU NOUS PROTEGE A SA FAÇON D. M. — Le délit commis par l'intéressé paraît être celui qui vise l'article 311 du Code pénal. Ce texte prévoit une peine de six jours à deux ans d'emprisonnement et une amende de seize à deux cents francs, ou l'une de ces deux peines seulement.

UNE SŒUR QUI SE DEVOUE 200. — Non, votre sœur n'est pas amnistiée. Vous pourriez cependant adresser pour elle un recours en grâce au président de la République.

UN POILU DE LA BATAILLE DE VERDUN N° 110. — 1. Oui ; le voisin ne peut vous empêcher de construire un mur à la hauteur que votre mur devra avoir au minimum 2 m. 60 de hauteur. — 2. Il s'agit bien entendu d'un mur plein et non d'une clôture en treillis métallique sur soubassement de briques.

UN PERE DANS LA DOULEUR 55-17. — Si votre fils était célibataire, vous auriez droit à une rente annuelle égale à 10 % du montant de son salaire, si ce salaire n'excédait pas 4.500 fr. par an. Si ce salaire était supérieur à 4.500 fr. par an, vous auriez droit, en outre de la rente de 10 % sur une traction de 4.500 fr. à un complément calculé à raison de 2 1/2 % sur le montant du salaire excédant 4.500 francs. Votre femme a droit à une pension d'égale importance. Ceci résulte de l'article 3, paragraphe C de la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 31 mars 1905, combiné avec l'article 2 de ladite loi de 1898 modifié par la loi du 5 août 1920.

UNE MERE DE FAMILLE DESOLEE A. D. G. P. N° 67. — 1. Non, vous n'avez pas droit à son indemnité de démobilisation. — 2. Ecrivez au président du Conseil d'administration du régiment dont il faisait partie au moment de son décès. — 3. Nous vous rappelons que vous pourrez réclamer une pension annuelle de 600 francs quand vous aurez 55 ans ; la pension serait de 900 fr. si vous étiez veuve.

N° 1000. J'AIME LA FRANCE. — La déduction opérée sur votre rappel de pension est régulière.

KAFFRAN KHAN 212, AVENUE DE DUNKERQUE. — Votre locataire pourra obtenir un délai de quelques semaines au maximum. Appelez-le cependant devant le juge de paix pour obtenir la validation du congé.

UN ANCIEN POMPIER DE LILLE. — Demandez à votre fils marié de vous verser une pension alimentaire ou de renoncer, en faveur de sa sœur, sa part dans votre succession. Vous ferez d'autre part un testament olographe en faveur de votre fille : celle-ci pourra recueillir au moins la moitié de votre succession, même si son frère ne voulait pas renoncer à sa part en sa faveur. Nous vous signalons que nous vous avions déjà fourni ces renseignements.

MON ESPERANCE M'A TOUJOURS FAIT VIVRE. — Vous bénéficierez de nouveau de la pension entière lorsque le plus jeune de vos enfants aura atteint 21 ans.

IMPRIMERIE
du « Réveil du Nord »
186 bis, rue de Paris
—: LILLE :—

Le gérant : Emile GEST.

A portée de la main...

vous avez le remède qui est une assurance contre :

Maux de Reins, Douleurs, Rhumatismes
Goutte, Gravelle, Hydropisie et Troubles urinaires

Les Pilules Foster fortifient les reins, chassent l'acide urique et les poisons du sang. Ce traitement, réputé par ses résultats sérieux et durables, est sans aucune contre-indication.

Toutes pharmacies : la boîte, 4 fr. 40 ou franco : six boîtes, 25 fr. 40.
H. BINAC, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand — PARIS (17e). — Brochure gratis.

DANS LE DÉPARTEMENT

M. Cyrille Lecru, à Neuville-en-Ferrain : « A la suite d'un refroidissement, je souffrais de douleurs dans les jointures, dans les reins, j'étais oppressé, sans forces et dormais très mal. Je puis affirmer que les Pilules Foster m'ont donné d'excellents résultats et que peu à peu elles m'ont débarrassé de tous mes maux ».

Mme Honofine Waller, à Orchies : « Je souffrais des reins nuit et jour et de nombreux malaises : maux de tête, oppression ; j'étais faible, sans appétit et découragée de tant souffrir. Les Pilules Foster m'ont heureusement débarrassée de tous mes malaises ; j'ai pu reprendre mon travail et suis très heureuse de faire connaître un si bon médicament. »

M. Emile Carlier, à Onnaing : « Lorsque je voulais me baisser, je ressentais de fortes douleurs de reins et je souffrais également dans les articulations ; le mal me torturait même la nuit et s'accompagnait de fréquents maux de tête. Ce n'est qu'après avoir fait usage des Pilules Foster que mon état s'est amélioré, mes douleurs ont diminué, ainsi que mes malaises, et je ne puis que recommander ce bon médicament. »

Mme Jules Duprez, à Quesnoy-s-Deûle : « Depuis de longues années, ma santé était mauvaise ; je souffrais de maux de tête, de bourdonnements d'oreilles ; en me levant, j'étais toute courbaturée : mes urines étaient troubles et laissaient un dépôt. Les Pilules Foster m'ont donné d'excellents résultats et au bout de quelques semaines j'étais bien guérie et ne ressentais plus rien. »

"RÉVEIL" — LILLE

PUBLICATIONS Légales

CESSION

1re AVIS

Par acte s. s. p., en date du 3 janvier 1922, Mme VERBAERE Eugénie a cédé à M. Benjamin LECLERCQ, son Fonds de commerce d'épicerie-buvette qu'elle exploite n° 1, rue du Marché-aux-Bêtes. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à la brasserie DELEMER et TREZE, 36, rue du Magasin, à Lille. 7613.

Etude de Me Emile DE VRIERE, Avoué à Lille, 28, rue d'Inkermann.

SEPARATION DE BIENS. — D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 22 décembre 1921, enregistré, il appert : Que Mme Coralie RENARD, sans profession, épouse de M. MAYER, avec lequel elle demeure à Hellemmes, pavillon Ghesquières, N° 7, ayant pour Avoué Me DE VRIERE, a été déclarée séparée de biens d'avec le dit sieur Emile MAYER, son mari, publiciste, demeurant à Hellemmes, pavillon Ghesquières, N° 7. — Pour extrait : (Signé) DE VRIERE. 16.080.

Etude de Me Victor ROUZE, Docteur en droit, Avoué à Lille, 48, rue d'Angleterre.

DIVORCE. — D'un jugement rendu par défaut par la 1re Chambre du Tribunal Civil de Lille, le 23 juin 1921, enregistré et signifié, il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de M. Léon CHAVATTE, demeurant à Lille, rue Auber, n° 9, ayant pour avoué Me ROUZE, A l'encontre de Mme Jeanne DURAMON, épouse CHAVATTE, demeurant à Lille, 61, rue Nicolas-Leblanc, actuellement sans domicile ni résidence connus en France. La présente insertion est faite conformément à l'article 247, parag. 3 du Code Civil, en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Lille, le 31 décembre 1921, enregistré. — Pour extrait : (Signé) ROUZE. 16.079.

Offres et Demandes D'EMPLOIS

Confections

On demande de Bonnes Mécaniciennes en veston, Maison ARQUEMBOURG, 24, rue Ban-de-Wedde, Lille. 7612.

On demande

Femme de chambre — Bonne pour dortoir. Veuves avec enfant seraient acceptées. — Références demandées. S'adresser à l'Economie du Pensionnat GOMBERT, à Fournes. 16.075.

Confections

Bonnes Ouvrières en costumes enfants (Américains et quartier-maîtres) sont demandées pour l'atelier et le dehors, 49, rue Louis Faure, LILLE. 7611.

Deux Débutantes STENO-DACTYLO sont demandées Etablissements Paul BERNARD et Cie, à Lomme, libres de suite. 16.077.

JEUNES FILLES de 13 à 16 ans, sont demandées pour travail facile et propres, bons salaires, rue de Madagascar, 89, FIVES-LILLE. 7610.

Confections

MECANICIENNES pour pantalons sont demandées 41, rue Esquermoise. 7614.

ON DEMANDE Un Bon Ouvrier tailleur de Limes chez M. Augustin PATRIS, 19, rue de la Chaussiette, à Vieux-Condé (Nord).

ON DEMANDE des APPRENTIES de 13 à 16 ans, pour travail facile et sain, assuré toute l'année. Ateliers près gare Lille. S'adresser 37, rue de Roubaix, LILLE. 7577.

Tissage de Toiles

Cannetières et Ourdisseuses sont demandées 109, rue Jeanne-d'Arc, à Hellemmes.

On demande

bons Chaudronniers en cuivre et Tuyauteurs pour usine de DOUAI. Travail assuré, bons salaires. Ecrire au bureau du journal aux lettres P. M. 16065.

Voies Urinaires

MALADIES SECRETES
Dr CAVRO, à Lille, boul. de la Liberté, 116 bis, de 8 h. à 19 h.

ACHETEZ les Chaussures Populaires Chez Achille DANNEEL
27 RUE D'IENA, LILLE — (cars V et D) —

BAS pour Revendeurs
Fabrication de Bas et Chaussettes pure laine. Echantillons contre remboursement. A. BALCAEN, 46, rue Vauban, ROUBAIX (près Beau-Jardin). 15529.

A CÉDER
Boucherie-Epicerie ; Cheval et Voiture ; Basse-Cour comprenant 23 têtes, et Jardin de 50 mètres de profondeur. S'adresser 30, rue de l'Hermitage, Marais-de-Lomme.

VÉLOS BRASÉS
Lanternes, Pneus et Accessoires. Catalogue 1922 envoyé gratis. O. DEVINCK, 16, rue de Pas, LILLE. Marque « Record » déposée. 10.613.

TERRAIN
Recherche TERRAIN bien situé dans LENS, à vendre ou à louer. Ecrire « Réveil du Nord », aux lettres V. G. D. 16.078.

OCCASION
Cuisinière en tôle, état neuf, 4 fours, chaudière en cuivre, à vendre, cause double emploi. Prix : 300 fr. S'adresser rue des Ferronniers, 59, DOUAI. 16.076.

VOIES URINAIRES
Le Docteur FEUCHERE, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien médecin-chef de centre d'urologie aux armées 25 ans de pratique, reçoit à sa CLINIQUE, 21, Parvis St-Maurice, 21, près la gare de Lille, de 9 h. à midi et de 2 h. à 7 h., et dimanche de 9 h. à midi. VOIES URINAIRES, maladies secrètes des deux sexes et 914 intraveineux dans LA SYPHILIS
ANALYSE DU SANG

Nouvelle Baisse de Prix
au COMPTANT et à CREDIT
1.500 VELOS garantis
Homme, dame, enfant 200 fr.
1 Lot de Vélos, depuis 80 fr.
Agence de plus gr. marques.
800 neuves Machines à Coudre garanties 10 ans, dep. 400 fr.
200 Voitures d'Enfants
Tous genres, depuis 200 Fr.
REMISE AUX MARCHANDS
ON ACCEPTE LES BONS
Camille COPPENOLLE
39 Rue Neuve, à LILLE (près Grand'Place) 39

RUE GAMBETTA, LILLE
PAS DE PORTE A CEDER
Ecrire au journal R. T. A. 10.614.

LE Thé des Familles
un seul rôle : NETTOYER L'INTESTIN
trois usages : 1° LAXATIF 2° DÉPURATIF 3° VERMIFUGE
Le THE DES FAMILLES régularisant les fonctions intestinales, supprime la constipation, s'oppose ainsi à l'empoisonnement du sang et tue tous les vers, si dangereux pour notre intestin.
Le THE DES FAMILLES est le Meilleur des vermifuges, spécialement recommandé pour les enfants. Uniquement à base de plantes et d'un goût agréable, il est toujours bien pris et très bien supporté.
La boîte et mode d'emploi, 3 francs dans toutes les bonnes pharmacies.
Envoi franco contre 3 fr. 50, adressés au THE DES FAMILLES, 16, rue Racine, LE HAVRE

U.S.D. MEDICAL INSTITUTE
INSTITUT D'ELECTRICITE MEDICALE DE PARIS
124, Rue de Tournai, LILLE
Clinique Modèle. Prix de la Gare. Entrée libre
Installation Scientifique de 1er Ordre.
VOIES URINAIRES
Impuissance, Gouttes Militaires, Prostatites, Rétrécissements, Vessies
MALADIES DE FEMME par nouveau traitement puissant et énergique. Centralisation et Application des Meilleures Méthodes de Traitement dues aux Dernières Découvertes Médicales. 914, 606. Nouveaux Sérums et Vaccins, Electrothérapie, etc. Guérison Contrôlée par Analyses (sang, urine, pus) dans les LABORATOIRES de l'INSTITUT à PARIS. — Prix Modérés.
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS (Excepté Vendredi) de 8 h. à midi et 2 h. à 7 h. Mercredi et Samedi jusqu'à 8 h. du soir, et le Dimanche jusqu'à 6 h. seulement.
OPÉRATION, SUÉMES, Fibrôme, Acné, Boutons, Ulcères, Varices, Démangeaisons, Psoriasis, etc.
Maladies de la PEAU et du SANG
SYPHILIS GUERISON ASSURÉE de toutes les accidents

CHAPEAUX DEUIL
A LA RELIGIEUSE
27 bis, Rue Léon Gambetta, LILLE
Toujours 500 Modèles en Magasins depuis 9.50. — Voiles finis. Crêpe au mètre — Brassards — Beau choix Demi-Deuil. Grenadine Georgette, etc. — Notre Rayon Chapeaux Cauchemar est le plus important de la Région.

Jusqu'au 1er Janvier
Jules VER EECKE
Rue de Juliers, 12, LILLE
Grand Choix de Chaussures Homme
VENTE DIRECTE DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR
Maison fondée en 1868
PRIME A TOUT ACHETEUR

EXPOSITION PERMANENTE de Meubles riches et ordinaires
Installations complètes de Cafés, Hôtels, Villas, Bureaux, Comptoirs
TAPISSERIES, LITERIES ET TENTURES
Tous ces Meubles sont faits en bois sec et garantis de bonne et solide fabrication.

Avant d'acheter vos MOBILIERS
Visitez les Vastes Magasins des
Usines G. POPPE
43, Rue de la Halle, LILLE
FACE AU PONT-NEUF
Tramway 4, de la Gare au Pont-Neuf
Vente directe du Producteur au Consommateur

...nement si heureux pour elle, diminuaient plutôt par degrés.

La jeune fille ne voyait pas sans inquiétude cette apparition du mal inconnu qui venait aggraver l'autre.

Elle était sincèrement attachée à la pauvre Bretonne qui lui avait donné tant de marques de tendresse.

Et en outre, elle comprenait que la veuve était en possession du secret de sa naissance et qu'elle seule pourrait le lui révéler, si pendant une minute son intelligence endormie venait à se réveiller.

Elle morte, le secret serait à tout jamais enseveli dans sa tombe.

C'était à coup sûr une bien faible espérance, mais pouvait-elle y renoncer sans peine?

La nuit était d'une sérénité sans pareille.

Jeanne attendait, accoudée au balcon sous lequel, le soir de son arrivée, elle avait vu passer comme une ombre, Juan Rodriguez ivre de désirs.

Jusque-là, il n'avait pas laissé une nuit s'écouler sans revenir.

Et il ne paraissait pas.

Le moindre bruit, sur la route voisine, le trot d'un cheval ou le pas d'un homme, la faisaient tressaillir.

A minuit seulement, une voiture qui arrivait, rapidement menée par un cheval dont les fers martelaient la chaussée en cadence, s'arrêta à quelque distance.

Bientôt elle entendit le léger grincement de la porte par laquelle il entrait d'ordinaire.

Toutes les craintes, tous les doutes, tous les remords de la pauvre fille s'envolèrent aussitôt.

Elle vit une ombre s'approcher et rentra dans sa chambre pour l'attendre sur le seuil, les bras tendus.

C'était lui.

Mais au lieu de la serrer sur sa poitrine avec l'emportement de la passion, il l'embrassa distraitement sur le front, jeta sur une table un paquet de journaux qu'il tenait à la main, retira ses gants et se laissa tomber sur un siège en s'écriant :

— Enfin ! j'ai cru que je n'arriverais jamais !

Son visage était contracté ; ses yeux avaient une expression presque cruelle.

— Qu'est-ce que tu as ? lui demanda-t-elle de sa voix grave ; on dirait qu'il t'arrive un malheur !

Il releva la tête.

— Pourquoi cette question, dit-il.

— Tu semblies bouleversé.

— A quel propos le serais-je ?

— C'est à moi de le demander.

— Je te fais peur, peut-être ? murmura-t-il d'un ton singulier.

— Peur !... non sans doute, fit-elle en essayant de sourire, mais conviens-en, tu es bien changé.

— Enfant, dit-il, en l'attirant à lui et en passant un bras autour de sa taille, est-ce que je changerai jamais pour toi !

— Propos d'amoureux !

— Serment d'homme d'honneur !

— Alors, c'est que tu as une inquiétude, un souci... un chagrin peut-être.

— Un ennui seulement...

— Lequel ?

— Celui de te quitter à l'instant.

— Pour longtemps ?

— Est-ce que je pourrais me passer de toi ? Tu es ma vie, mon amour ?

— Bien vrai ?

— Aussi vrai que j'existe !

— Et tu me quittes ?...

— Il le faut... On m'attend... Une affaire grave me rappelle à la rue Bassano... Elle m'a retenu ce soir...

— Qu'est-ce donc ?

— Des amis de Londres qui nous arrivent à l'improviste...

— Ils resteront longtemps ?

— Demain, à pareille heure, ils seront loin. Dieu merci !

— Alors tu reviendras ?

— Quand ? fit-il, distrait.

— Demain.

— Certes... et je suis désolé de te quitter si vite.

Il se leva, prit la tête de sa maîtresse entre ses deux mains et lui soupira tendrement :

— Faut-il vous aimer, mademoiselle, pour faire cette course si tard afin de vous voir cinq minutes !

Et comme elle semblait inquiète et rêveuse, il retrouva un instant sa présence d'esprit, fit un effort et, pour la rassurer, lui débita avec un talent de comédien consommé ces tirades sentimentales connues de tous ceux qui ont fréquenté le théâtre :

— Demande à l'étoile de ne plus briller au firmament, à la mer de rester immobile dans son lit ; aux aquilons de ne pas souffler l'ouragan, au rossignol de se taire dans les nuits d'été ; ordonne à mon cœur de ne plus battre ; ne lui demande pas de ne plus t'aimer !

Elle lui rendit les baisers dont il la couvrait et lui dit :

— Moi aussi je t'aime pour ta bonté envers une pauvre fille comme moi, mais prends garde ! Ce sont des engagements !... Si tu me trompais !...

— Serais-tu jalouse ?

— Aime-t-on vraiment quand on ne l'est pas ? Et puis pense donc ?... Tu es tout ce que je possède au monde. Si une autre femme te prenait, que me resterait-il ?

Il haussa les épaules, lui répéta qu'elle n'avait rien à craindre, qu'il l'aimait uniquement, sans partage ; qu'elle était tout pour lui en joie, son amour, sa femme devant Dieu !

Et mille autres folies !

Puis il jeta un coup d'œil à sa montre et dit avec une gaieté affectée :

— Mon précepteur m'a prié de rentrer. C'est un ordre. J'obéis. Le pauvre vieux se croit toujours au temps où j'avais quinze ans. Laissons-lui ses illusions.

Ils sortirent ensemble.

Le jardin n'était éclairé que par la lueur bleue des étoiles.

Un silence profond régnait autour d'eux.

L'oreille était seulement frappée de ce bruissement qu'on entend sur les falaises, à marée basse, quand le flot s'est retiré dans le lointain.

Paris aussi était loin.

— Adieu, dit Jeanne à son amant. Va et pense que je t'aime plus que la vie, plus que tout.

Ils se séparèrent.

Elle écouta le bruit de la petite porte qui se fermait, les pas qui s'éloignaient sur le chemin, et enfin le roulement de la voiture qui ne tarda pas à se confondre avec le murmure de Paris endormi.

Elle arrivait devant la façade sombre de la villa quand elle s'arrêta, étonnée.

Une fenêtre venait de s'ouvrir devant elle.

La veuve, échevelée, demi-nue, se penchait sur l'appui de la croisée en murmurant des paroles incohérentes :

— La mer... le capitaine... la Roche-Morgat... Jeanne !...

— C'est mon secret ! pensa la jeune fille. Elle l'emportera avec elle... Que me resterait-il ensuite ?... Et lui... qu'avait-il donc ?

Elle était frappée de son trouble, de ses préoccupations.

La Bretonne fredonnait une des complaintes naïves dans sa mémoire :

La nuit tombe dans la lande ;
Du fond des marais glacés
Les follets sortent en bande :
Priez pour les trépassés !

Jeanne arrêtée sous un arbre, à vingt pas du perron, n'osait faire un mouvement.

La folle resta un moment silencieuse, traça un grand signe de croix sur sa poitrine et rentra chez elle.

Alors la jeune fille se glissa sans bruit dans la maison et gagna la chambre de sa mère.

Perrine s'était assise dans un fauteuil, la tête renversée sur le dossier.

Jeanne, à la lueur de la bougie qu'elle portait, la vit si pâle qu'elle en éprouva une sorte de saisissement.

Elle poussa un coussin devant elle et se mit à genoux à ses pieds.

— Mère ! dit-elle pour attirer son attention.

La folle la regarda avec des yeux étonnés, ne la reconnaissant pas d'abord, et peu à peu la mémoire lui revint.

— Toi ! fit-elle.

— Oui, moi qui veille sur vous ! Que faites-vous ?

Un sourire d'une douceur extrême passa sur les lèvres de la Bretonne.

— Je ne sais, dit-elle.

— Vous êtes bien faible !... Il faut dormir.

— Dormir ! Je ne peux pas...

— Pourquoi ?

— Des idées me tourmentent...

Elle montra son front.

— Souffrez-vous ? demanda la jeune fille.

— Oh ! oui.

Jeanne fut frappée de ces réponses.

Jamais, depuis que sa raison avait disparu, la folle ne s'était exprimée avec autant de clarté.

Elle lui prit la main et, la regardant en face, elle lui dit :

— Vous parliez seule tout à l'heure et je vous écoutais !

Une sorte de timidité effrayée se peignit sur les traits de la veuve.

— Moi ? fit-elle, comme un écolier pris en faute.

— Oui, vous, ma mère ; vous parliez du passé. Essayez de vous souvenir... rappelez-vous... Moi, votre fille, je vous en supplie !

— Pourquoi dis-tu votre fille ?... Tu n'es pas ma fille... Non !

— Je vous aime autant que si je l'étais, du moins... pour moi... ma mère, faites un effort !... Qui donc m'a confiée à vous !...

Elle la fixait avec toute la force de sa volonté pour faire jaillir une étincelle de ce cerveau troublé.

— Qui ?... répéta la veuve docilement.

— Mon père !...

— Non... non... ce n'était pas ton père...

— Qui donc !

— Je me souviens... Il était mort, le pauvre tué...

Elle poussa un cri et se leva d'un bond, avant que Jeanne pût la retenir.

Et, avec des gestes d'insensée, elle répétait :

— Il dort au fond des eaux... là-bas... bien loin... Tu ne le reverras jamais ! Quand à l'autre... qui donc ?... Qui ? Je ne sais plus.

— Souvenez-vous !

— Je ne peux pas !

Elle balbutia quelques phrases incompréhensibles.

La lumière qui avait paru se rallumer un instant, s'éteignit de nouveau.

(A suivre).